

ANNEXE 9

TABLEAU DES PRÉREQUIS DE FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Entraîneur vs groupe d'âge joueurs	6-11/12 ans	12/17 ans	17-19/22 ans	19-24/25 ans	Récréatif 18 ans & prolongation vie active 19 ans +
Entraîneur en chef	ISC	IC	DC (CI-A C6)	DC (CI-A C6)	IC
Coordonnateur	ISC	IC	DC (CI-A C6)	DC (CI-A C6)	IC
Entraîneur position	N/A	Volet position IC	Volet position IC	Volet position IC	Volet position IC

Entraîneur vs groupe d'âge joueurs	6-11/12 ans	12/17 ans	17-19/22 ans	19-24/25 ans	Récréatif 18 ans & prolongation vie active 19 ans +
TOUS *	PTA	PTA	PTA	PTA	PTA
TOUS *	CS	CS	CS	CS	CS

ISC = Cours PNCE initiation sport communautaire	Volet position = Portion technique de la position de l'entraîneur du cours IC
IC = Cours PNCE introduction à la compétition	DC = Développement de la compétition - modules 1 à C6
PTA = Module d'apprentissage en ligne sur les commotions cérébrales au football prendre une tête d'avance de l'ACE	CS = Formation techniques du contact sécuritaire E

*Échéancier :

- PTA (Module d'apprentissage Prendre une tête d'avance) = Obligation pour Automne 2015
- CS (Formation technique du Contact Sécuritaire) =
- Obligation pour le 31 mars 2016 : chaque équipe doit avoir 50% de leurs entraîneurs formés en « Contact Sécuritaire » incluant l'entraîneur-chef ;
- Obligation pour le 31 mars 2017 : chaque équipe doit avoir 100% des entraîneurs « formés » ;
- tout nouvel entraîneur qui se joint à une équipe aura une année pour devenir qualifié en « Contact Sécuritaire »